

TÉLÉPHONIE MOBILE ASL alerte le préfet

Une école en ligne de mire



L'ASL demande la fermeture administrative immédiate des nouveaux bâtiments de l'école de l'Immaculée Conception.

CREST

L'Association Sauvons Léon (ASL) qui se mobilise sur Crest depuis maintenant plusieurs années — bannières oranges en avant — contre l'existence dans le quartier du Bourg d'une macro-station de téléphonie mobile, vient d'envoyer un courrier au préfet de la Drôme. Ainsi, le 21 septembre, suite à une réunion du bureau du conseil d'administration d'ASL, plusieurs délibérations ont été prises, dont voici la teneur.

« Le dossier du permis de construire de l'extension en étages de l'école maternelle et primaire de l'Immaculée Conception, rue Daly à Crest, et le dossier de dépôt de la déclaration de travaux de la création de la BST d'Orange France SA, se sont "télescopés", et instruits de façon tota-

lement séparés. Le rapport de la Comsis (commission consultative des sites et servitudes) n'est plus conforme au regard des nouveaux éléments concernant un établissement classé sensible et précédemment référencé et étudié dans le dossier Comsis.

» Donc selon ASL « il apparaît que les nouveaux bâtiments de l'école maternelle et primaire objets du permis de construire, classés établissements sensibles — notamment les salles de classes en étages — se trouvent dans les lobes des faisceaux horizontaux correspondant aux azimuts des antennes relais de téléphonie mobile... Étant donné que ces nouveaux états de faits, n'ont pas été étudiés par l'Instance départementale santé pour les installations de radiocommunications, ASL demande aux autorités de tutelles départementales, préfectorales (santé) et de l'Édu-

cation nationale : la fermeture administrative immédiate des nouveaux bâtiments de l'école de l'Immaculée Conception, et la réunion dans les meilleurs délais de l'Instance départementale santé pour les installations radiocommunications. »

Une copie de cette lettre a été remise à Bernard Michel directeur de l'ensemble scolaire Saint-Louis dont dépendent les sites de l'Immaculée Conception. Celui-ci a bien voulu donner son sentiment sur le sujet. « Nous avons eu copie de ce dossier. Bien avant les travaux qui viennent de s'achever, les bâtiments existants avaient déjà cette hauteur, donc bien antérieurement à l'installation des antennes de téléphonie » et de préciser « des travaux effectués avec un permis de construire obtenu en bonne et dû forme ».